



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LOI « SANTÉ 2022 », UNE LOI QUI FAIT DÉBAT

Dans un contexte d'engorgement des urgences, de manque de personnel, et d'expansion des déserts médicaux, le Plan « Ma Santé 2022 » était particulièrement attendu. Ce plan entendait proposer « une transformation en profondeur » du système de santé, « répondre aux attentes des patient.e.s » et au « mécontentement des professionnel.le.s de santé ». Pourtant, loin des déclarations spectaculaires, la réalité est toute autre et n'est pas dans le sens d'une amélioration de la situation. Bien au contraire : c'est l'annonce d'une nouvelle dégradation de l'offre de soins.

Le projet de loi « santé 2022 » a été élaboré, comme les précédents, en dehors de tout bilan partagé, et sans un minimum de concertation avec les représentants de plus d'un million d'agents. Pour la CGT, 1^{ère} organisation syndicale de la santé, il s'agit d'un nouveau plan qui vise des économies au détriment de la population.

Par exemple, a contrario de ce qu'a dit Monsieur Macron, l'exercice partagé ville/hôpital existe déjà, ses dérives sont connues, avec des bénéfices évidents pour l'activité libérale, excluant une grande partie de la population.

Pour la CGT, le parcours de soins coordonné ne peut exister que sous la responsabilité d'établissements publics de santé.

Malgré un ONDAM évalué à 2.5%, la CGT considère que c'est une augmentation de 5% a minima qui permet de financer l'activité normale des établissements. Le projet de loi ne vise qu'à contraindre l'activité dans une enveloppe fermée. Tous les établissements sont asphyxiés et c'est particulièrement criant dans les EHPAD ou en Psychiatrie.

La Fédération CGT de la Santé et de l' Action Sociale porte des propositions d'avenir financées par une protection sociale où chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins. La réponse aux besoins de santé passe par l'équité d'accès au système sanitaire et social. Nous demandons la création de centres de santé publics composés de professionnels qualifiés répartis de façon équilibrée sur le territoire. Le financement pérennisé des établissements de santé et d'action sociale permet de garantir à toutes et tous l'accès à un service public de qualité sans coût supplémentaire pour la population.

Le manque de considération et d'écoute envers les professionnel.le.s qui travaillent dans la difficulté va à l'encontre de la pseudo volonté de « débat national » dont la santé est totalement absente.

Nous exigeons une véritable loi qui permette de répondre aux besoins de la population et des personnels sur tout le territoire.

Montreuil, le 14 février 2019.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

11/19

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr